

# Envie d'Agir !

Acteurs du tourisme normand,  
engageons-nous pour l'environnement.



## Dossier de Presse Management environnemental dans les entreprises du tourisme de Basse-Normandie

Abbaye aux Dames, Caen  
Lundi 19 janvier 2009



[www.basse-normandie.cci.fr](http://www.basse-normandie.cci.fr)

## MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS LES ENTREPRISES DU TOURISME DE BASSE-NORMANDIE

---

Economiser l'énergie, limiter sa consommation en eau, mieux gérer ses déchets, utiliser des substances moins dangereuses pour l'environnement et de manière générale préserver les ressources naturelles représentent bien sûr une nécessité environnementale. Cet engagement responsable est également devenu, pour les professionnels du tourisme, une nécessité économique.

Le réchauffement climatique, la hausse des prix de l'énergie mais également les nouvelles attentes de la clientèle touristique impliquent d'ores et déjà une adaptation rapide du secteur.

**Le management environnemental fait aujourd'hui partie intégrante des nouvelles préoccupations des professionnels du tourisme de Basse-Normandie.**

**Consciente des enjeux, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie en étroite collaboration avec les C.C.I. locales et en partenariat avec la Région Basse-Normandie, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, lance une opération de management environnemental à destination des entreprises du tourisme**



**pour accompagner les professionnels de la région dans leurs projets de réduction des impacts environnementaux de leurs activités.**

**Ce partenariat quadripartite se traduit par la signature d'un contrat d'animation pluriannuel.**

Les hôtels, restaurants, campings, résidences de tourisme, villages de vacances... pourront ainsi bénéficier, à leur demande, d'un **pré-diagnostic environnement** gratuit réalisé par le Conseiller Environnement Tourisme du réseau des CCI qui les conseillera sur les mesures à prendre au sein de leur établissement.

Un plan d'actions personnalisé leur permettra de s'engager vers des réalisations concrètes et pourra se traduire, à terme, par l'amélioration de la qualité environnementale des équipements, l'utilisation des énergies renouvelables ou encore l'obtention d'une labellisation environnementale.

Il s'agira également de donner envie aux acteurs locaux de s'investir dans le management environnemental pour pouvoir valoriser un tourisme bas-normand responsable et respectueux de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la ressource en eau et de promotion d'une destination toujours plus attractive.

## **Les bonnes raisons d'appliquer le management environnemental aux établissements touristiques**

- ✓ Réduire les impacts sur l'environnement
- ✓ Mieux gérer les énergies et réaliser des économies : en économisant l'énergie (chauffage, eau, électricité...) l'établissement réduit aussi ses charges
- ✓ Préserver la santé des occupants : un bâtiment plus « écologique » est un bâtiment plus sain pour ses occupants (moins de pollution intérieure, plus de confort...)
- ✓ Communiquer et renforcer sa notoriété : l'établissement pourra mobiliser son équipe autour d'un projet fort et se différencier en mettant en avant un tourisme de qualité, respectueux de son environnement

## **Modalités et déroulement d'un pré-diagnostic environnement**

Le pré-diagnostic environnement est réalisé par le Conseiller Environnement Tourisme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie.

Il se déroule en deux temps :

- une visite en entreprise d'une durée de 2 heures à une demi-journée,
- la remise d'un rapport, confidentiel et commenté.

### **Objectifs :**

- ✓ Sensibiliser l'entreprise à l'intégration de l'environnement dans sa stratégie
- ✓ Evaluer ses pratiques
- ✓ Hiérarchiser les priorités

### **Contenu :**

Le pré-diagnostic environnement contient :

- un état des lieux de l'activité sur l'environnement (eau, énergie, déchets, intégration paysagère, sensibilisation de l'équipe et des clients)
- une identification des obligations réglementaires
- un plan d'actions pour préconiser des solutions en adéquation avec les besoins de l'entreprise
- l'identification des contacts et prestataires utiles
- des informations sur les labels environnementaux et les aides existantes pour conduire des actions prioritaires

### ***Exemples d'aides :***

- 35 % du montant des investissements liés à l'installation d'une chaufferie automatique au bois
- 40 % du montant des investissements concernant le solaire thermique\* : chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire, chauffage des locaux...
- de 25 à 30 % de subventions pour les travaux de raccordement au réseau collectif, l'installation d'un bac à graisses...

\* dans la limite de 350 €/m<sup>2</sup> de capteur



**La Clef Verte**, label environnemental international destiné aux hébergements touristiques

Créée en 1994 au Danemark, la Clef Verte a été adaptée en 1998 aux campings français par l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, en concertation avec les professionnels (Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air). En février 2005, le label s'est étendu aux hôtels en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie puis en 2007, aux meublés et chambres d'hôtes.

La Clef Verte est un label qui récompense les hébergements touristiques pour leur dynamisme en matière de gestion environnementale.



**L'Ecolabel européen pour les services d'hébergement touristique**, certification environnementale pour les services d'hébergements situés en Europe

L'Ecolabel européen pour les services d'hébergement touristique a été créé par la Commission européenne en avril 2003. Il s'inscrit dans le programme « Ecolabel », lancé en 1992 pour promouvoir les produits et les services ayant un impact réduit sur l'environnement.

Il peut s'appliquer aux hôtels, campings, chambres d'hôtes... La fleur, le logo qu'arborent les organismes certifiés, est attribuée en France par l'Association française de normalisation (AFNOR). Elle signale la bonne performance environnementale de l'hébergement touristique et donne une assurance de qualité aux voyageurs le choisissant.



**Green Globe**, seule certification internationale spécifique au tourisme, s'adresse à toute entreprise touristique (hôtel, golf, voyageur, aéroport, navire de croisière, port de plaisance...) et collectivité de destination touristique du monde entier

Créée en 1994 par le World Travel and Tourism Council, un regroupement de grandes entreprises privées du tourisme telles que TUI, Air France et Accor, Green Globe est la seule certification environnementale spécifique au tourisme présente dans toutes les régions du monde. Elle est davantage utilisée en Asie Pacifique et commence à se développer en Europe.

Green Globe est davantage une démarche de progrès qui mesure les avancées des opérateurs de tourisme, que centrée sur l'application de critères précis. Elle est donc plus proche de la certification ISO 14001 avec une prise en compte de l'aspect social des activités, que de la Clef Verte ou de l'Ecolabel européen.

## **La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie**



Animatrice et coordonnatrice du réseau consulaire régional, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie représente les Chambres de Commerce et d'Industrie auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

La CRCI a inscrit le développement durable dans ses priorités. Le principe d'ouverture du management environnemental au secteur du tourisme a été validé en 2007 et se traduit par le portage de l'opération **Envie d'Agir!** avec l'appui des CCI pendant trois ans et plus.

Un Centre de Ressources Environnement et Sécurité est par ailleurs à la disposition des entreprises de la région pour les aider à s'approprier les aspects techniques et réglementaires liés à l'environnement, la sécurité et la prévention des risques industriels.

*[www.basse-normandie.cci.fr](http://www.basse-normandie.cci.fr)*



## **La Région Basse-Normandie**

En 2006, la Région a adopté le programme Défi'NeRgie qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre produites en région Basse-Normandie. La consommation d'énergie du bâtiment est l'un des postes les plus émetteurs avec le transport, le tourisme est donc particulièrement concerné.

La Région a également souhaité mettre en place une politique volontariste pour économiser et préserver les ressources en eau dans le cadre du programme Eau'bjectif Basse-Normandie. Cette politique s'inscrit dans le contexte de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, qui fixe comme objectif l'atteinte d'un bon état écologique des eaux à l'horizon 2015, impliquant notamment la restauration des écosystèmes aquatiques dégradés.

*[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)*



## **L'ADEME**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

L'ADEME a un rôle d'expertise et de conseil auprès des entreprises, des collectivités et du grand public dans les domaines de l'énergie, des déchets, de l'air, des transports et intervient techniquement et financièrement dans ces différents domaines.

*[www.basse-normandie.ademe.fr](http://www.basse-normandie.ademe.fr)*

## L'Agence de l'eau Seine-Normandie



L'Agence de l'eau Seine Normandie est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Sa mission est de fournir une aide technique et financière aux acteurs qui contribuent à préserver les ressources en eau, à lutter contre les pollutions et à restaurer les milieux aquatiques.

Pour ce faire, l'Agence perçoit des redevances auprès de tous les usagers (collectivités, industriels, agriculteurs...) qu'elle redistribue pour financer actions, travaux, projets... menés en faveur de l'eau.

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)